Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_121-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 121

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 121 – Finances - Demande de subvention Comité des fêtes

Rapporteur : Monsieur Daniel GARÇON

Monsieur GARÇON informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été présentée par l'association Comité des Fêtes.

Il rappelle que par la délibération 2022-40 en date du 25 avril 2022 : « l'enveloppe totale allouée lors du vote du budget reste dédiée aux associations et des demandes complémentaires pourront être formulées en cours d'année si des évènements venaient à être mis en place sur la commune. »

L'association Comité des Fêtes dont le siège est à Miniac-Morvan a pour objet la mise en place d'évènements pour dynamiser la Commune. Dans le cadre de son projet de fin d'année, elle a sollicité une aide financière de 5 000 euros pour l'organisation d'un marché de Noël.

A l'appui de cette demande en date du 12 novembre 2025, l'association a adressé un dossier à M. Le Maire qui comporte tous les éléments liés à l'organisation de cet évènement. Les élus ont rencontré les porteurs du projet et la commission Finances, réunie le 26 novembre 2025, a émis un avis favorable pour le soutien financier de l'association Comité des Fêtes.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_121-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'association Comité des Fêtes pour l'organisation du marché de Noël,**
- **Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

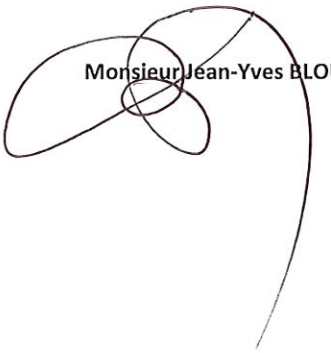
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,



Monsieur Jean-Yves BLOUIN.